

doc
CA1
EA752
97R12
FRE

Centre Canadien
pour le développement
de la politique étrangère

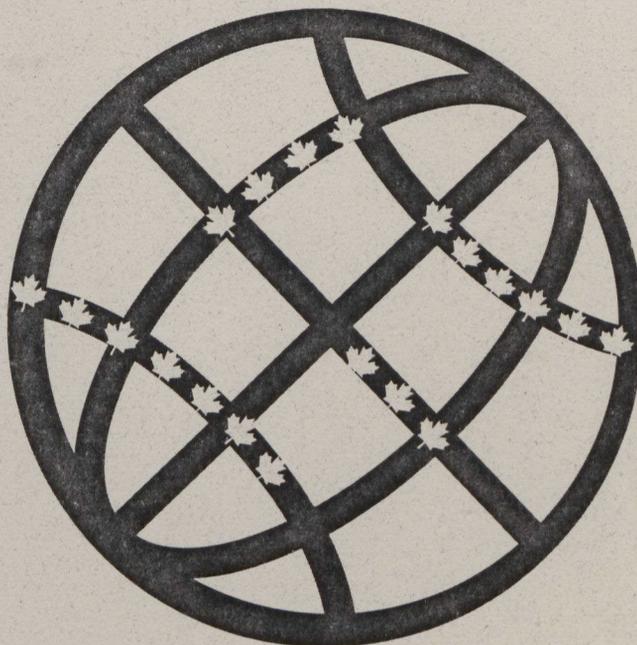


Canadian Centre
For Foreign Policy
Development

Options

Rapport

Forum sur les relations internationales du Canada
Québec, août 1997



CAI EA752 97R12

Canadian Centre
For Foreign Policy
Development



Centre Canadien
pour le développement
de la politique étrangère

125 Sussex Dr. Ottawa, Ontario K1A 9G2

Madame, Monsieur,

À la suite des Forums de Victoria, Waterloo et Halifax, eu lieu le 14 et 15 août 1997, au château Lac Beauport à Québec, le Forum sur les relations internationales du Canada. Près de soixante participants provenant d'ONG, des médias, des milieux académiques, des affaires et syndical s'y sont réunis afin de discuter d'enjeux relatifs à la politique étrangère du Canada. En cette année excoedienne de l'Asie-Pacifique, le Forum a porté sur un certain nombre d'aspects de la politique étrangère du Canada dans cette région. Plus précisément, il fut question du développement durable, de la liberté de presse et d'expression, des droits de la personne et de l'établissement de codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique.

Rapport

**Forum sur les relations internationales du Canada
Québec, août 1997**

Les discussions ont été dirigées par John Hay, journaliste en affaires internationales au Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Les discussions ont aussi été alimentées par les rapports des Forums précédents et par les rapports des tables rondes ayant été organisées par le Centre. Par ailleurs, pour chacun des quatre ateliers, quatre questions ont été proposées afin d'encadrer le travail des participants. Vous trouverez d'ailleurs ces questions au début de chaque rapport.

Ainsi, durant le Forum, les participants ont apporté aux discussions leurs expériences et leurs expertises. Ils ont posé de nombreuses questions, généré bon nombre d'idées pour la politique étrangère et ont même formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit du ministre Assens et de son ministère. Le rapport du Forum qui s'est déroulé à Québec a été produit par des représentants de la maîtrise en relations internationales à l'Université Laval et consiste en la synthèse des discussions. Mais particulièrement, ce rapport expose les recommandations de chaque des ateliers, auxquelles nous vous prions d'accorder une attention particulière.

615600119

Yannick Lacroix

Yannick Lacroix
Coordonnateur de Québec
Centre canadien pour le développement de

Angèle Aubin

Angèle Aubin
Coorganisatrice

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
FEB 2 2000
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère



125 Sussex Dr. Ottawa, Ontario K1A 0G2

Madame, Monsieur,

À la suite des Forums de Victoria, Waterloo et Halifax, eu lieu le 14 et 15 août 1997, au château Lac Beauport à Québec, le Forum sur les relations internationales du Canada. Près de soixante participants provenant d'ONG, des médias, des milieux académiques, des affaires et syndical s'y sont réunis afin de discuter d'enjeux relatifs à la politique étrangère du Canada. En cette année canadienne de l'Asie-Pacifique, le Forum a porté sur un certain nombre d'aspects de la politique étrangère du Canada dans cette région. Plus précisément, il fut question du développement durable, de la liberté de presse et d'expression, des droits de la personne et de l'établissement de codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique.

Les discussions ont été alimentées par le document préparatoire, écrit par John Hay, (journaliste en affaires internationales) à la demande du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Les discussions ont aussi été alimentées par les rapports des Forums précédents et par les rapports des tables rondes ayant été organisées par le Centre. Par ailleurs, pour chacun des quatre ateliers, quatre questions ont été proposées afin d'encadrer le travail des participants. Vous trouverez d'ailleurs ces questions au début de chaque rapport.

Ainsi, durant le Forum, les participants ont apporté aux discussions leurs expériences et leurs expertises. Ils ont soulevé de nombreuses questions, généré bon nombre d'idées pour la politique étrangère et ont même formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit du ministre Axworthy et de son ministère. Le rapport du Forum qui s'est déroulé à Québec a été produit par des rapporteurs de la maîtrise en relations internationales à l'Université Laval et consiste en la synthèse des discussions. Mais particulièrement, ce rapport expose les recommandations de chacun des ateliers, auxquelles nous vous prions d'accorder une attention particulière.

Yannick Lamonde
Coordonnateur du Québec
Centre canadien pour le développement de la politique étrangère

Angèle Aubin
Co-organisatrice

Marie-Claude Bouchard
Co-organisatrice

Atelier sur les droits de la personne

Questions

- a) En ce qui a trait aux droits humains fondamentaux, le Canada a-t-il vraiment un rôle à jouer ?
- b) Le gouvernement canadien doit-il, dans sa stratégie, faire une distinction entre les droits individuels, démocratiques et associatifs ?
- c) Comment la diplomatie, le commerce et le renforcement de la société civile, peuvent-ils constituer des moyens afin de renforcer le respect des droits humains ?
- d) Le Canada peut-il, doit-il, jouer un rôle au niveau multilatéral concernant la question des droits humains en Asie-Pacifique ?

De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'établissement et le respect des droits de la personne dans les sociétés d'Asie-Pacifique ?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à l'établissement et au respect des droits de la personne dans les sociétés d'Asie-Pacifique ?

Synthèse des discussions

Le groupe de discussion a dégagé plusieurs lignes directrices pour le gouvernement du Canada. Une première réflexion porte sur l'opinion de la population canadienne sur les droits humains. Il semble exister un certain consensus au Canada sur ce sujet mais la question soulève bien des passions. Ainsi, le mouvement des droits des femmes est très articulé au Canada. Cependant, l'expérience des droits des autochtones est plus ambivalente. Malgré tout, nous avons bel et bien un rôle à jouer en ce qui a trait aux droits fondamentaux. Notre expérience ainsi que notre dynamisme nous obligent à rester ferme notamment sur la situation alarmante des droits des femmes en Asie. Nous pouvons ajouter que le Canada doit se trouver un rôle plus spécifique. Il doit maintenant trouver d'autres initiatives que le « track 2 » qui est pratiqué par tous. Un bon point de départ serait de répondre aux questions stratégiques suivantes. Qu'est-ce que l'espace asiatique pour le Canada ? La connaissance de l'Asie diffère beaucoup entre l'Est et l'Ouest canadien. Qu'avons-nous à offrir ? C'est une région très compétitive qui nous oblige à cibler des produits, des valeurs et des personnes. Quels sont nos objectifs ? Ceux-ci sont souvent trop larges, trop confus malgré l'interconnexion des domaines. Enfin, quels sont les mécanismes privilégiés pour réaliser ces objectifs ? Si nous avons un rôle de pouvoir moyen, qui sont nos alliés ?

Le panel s'est penché, en deuxième lieu, sur la possibilité de faire une distinction entre les différents droits et sur l'argument culturel. Il en ressort que les droits humains sont universels et indissociables. Le Canada peut respecter les différentes cultures sans être moralisateur et sans distinguer des types de droits. L'assertion que l'Asie mise sur les droits socio-économiques plutôt que sur les droits de la personne doit être plus attribuée aux élites qu'à la population.

L'APÉC par exemple. De plus, si l'on décide de cibler un pays en particulier, il serait préférable

Le troisième sujet de réflexion englobe les moyens d'intervention sur la question des droits humains. Plusieurs options s'offrent au Canada. Il est possible de maintenir une ligne dure et mettre en place des sanctions économiques comme dans le cas de l'Afrique du Sud. Il y a la variante diplomatique afin de ne pas heurter de front les susceptibilités étrangères. La promotion du commerce est une autre voie possible. Certains sont par contre septiques de l'influence que le commerce peut avoir surtout avec un pouvoir économique de puissance moyenne. En effet, l'équilibre entre le commerce et la défense des droits de la personne est difficile à atteindre. Il y a des choix de société à faire qui exigent des efforts et des coûts. Le discours en Asie qui considère la promotion des droits de la personne comme une ingérence nous touche car les marchés paraissent séduisants. Pourtant, ces arguments des élites sur la souveraineté des États manquent de profondeur. Le porte étendard des « Asian Values » tenu par ces élites est parfois contesté par certains groupes dans la société civile qui doivent être identifiés et encouragés. Les pays asiatiques étaient présents à la commission de 1948 pour la Déclaration des droits de l'homme qui tenait compte de l'ensemble des valeurs et des cultures. Notre vision sur les droits de la personne versus le commerce devrait être la même pour l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie même si l'on doit s'adapter aux différentes cultures. Une autre alternative est d'appuyer les organisations locales et les associations de base. Le consensus semble être qu'il faut utiliser un peu de chacune de ces approches mais de les adapter à chaque cas et à chaque pays.

Une parenthèse doit être ouverte sur la question de la relation entre le commerce et les droits humains. Un vif débat a tenté de trancher la question sur la nature de cette relation à savoir si un équilibre pouvait être atteint ou si nous avons affaire à une contradiction fondamentale. Certains sont d'avis que le commerce, sans être l'outil principal, peut aider à créer des conditions de vie meilleure et un climat favorable à un plus grand respect des droits de la personne. Il serait dangereux de compartimenter ces deux sujets. Il est non seulement possible mais aussi souhaitable pour ces individus que le Canada joue sur ces deux tableaux. D'autres affirment qu'il y a contradiction entre les intérêts des commerçants dont la recherche du profit n'est pas nécessairement un terrain favorable au respect des droits. Qui plus est, les retombées du commerce au Canada sont relatives. L'adéquation développement économique et justice sociale reste à prouver au Canada même alors comment prouver que le commerce va améliorer les conditions de vie des plus pauvres ? Concilier les deux est difficile dans la pratique. Le gouvernement canadien doit faire un choix qui implique la promotion des valeurs canadiennes et non simplement le commerce. La politique étrangère du Canada doit retrouver une certaine crédibilité auprès de sa population au risque de voir les positions radicales devenir plus populaires. En somme pour les tenants de cette pensée, un renversement de la façon d'agir des compagnies canadiennes (code d'éthique) doit s'opérer pour que le commerce contribue au renforcement de la défense des droits de la personne. Il est difficile de concilier ces deux points de vue mais les contradictions démontrent qu'une place plus grande doit être faite aux questions des droits humains par rapport au commerce. C'est peut-être un faux débat de dire que le commerce aide à promouvoir les droits ou au contraire qu'il est néfaste. Il faut plutôt chercher un cadre pour travailler en même temps et avec la même énergie sur le commerce et sur les droits humains.

Quatrièmement, il est apparu évident que le Canada se doit d'utiliser et d'encourager le multilatéralisme. Cependant, l'énergie pour influencer les décisions dans ces forums doit être dosée selon les organisations. La stratégie ne doit pas être la même pour l'OMC que pour

l'APEC par exemple. De plus, si l'on décide de cibler un pays en particulier, il serait préférable de déterminer le lien et la cohérence avec les actions multilatérales. Les politiques diplomatiques bilatérales gagneraient à être coordonnées avec d'autres pays.

La société civile canadienne a en cinquième lieu aussi son mot à dire. Il y a plusieurs actions possibles comme le boycott de produits en provenance d'un pays ne respectant pas les droits de ses citoyens. Des partenariats entre les ONG canadiennes et asiatiques sont à encourager. Parfois, la population peut-être plus efficace que le gouvernement. Un préalable à l'implication de la société civile canadienne est un bon niveau d'information. L'éducation est le meilleur moyen de sensibiliser la population. Le système éducatif est ainsi une richesse du Canada à utiliser. En ciblant et en impliquant les secteurs formels et informels du système d'éducation, on s'assure d'un véritable échange de valeurs.

Une série de considérations soulevées par plusieurs membres du groupe méritent d'être mentionnées ici.

Ces travaux devraient d'abord s'inscrire dans une continuité et se prolonger au-delà de l'année Asie-Pacifique. Les différents gouvernements ont ainsi accepté un certain nombre de principes lors de la rencontre de Vienne en 1993 comme l'universalité et l'interdépendance des droits. La croissance économique avait aussi été identifiée comme un moyen et non une fin en soi pour promouvoir ces droits. L'occasion est bonne pour faire valoir les acquis et mettre en lumière les améliorations à apporter. Le 50^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme offre aussi un motif idéal pour prolonger les débats. L'Asie n'a donc pas besoin de projets mais bien d'une vision de la part de Canada.

Ensuite, un facteur commun pourrait englober les discussions, soit la promotion d'un État de droit. La grande expertise légale du Canada pourrait servir à cette fin. Il faut encourager la ratification des conventions internationales et des changements concrets dans les lois nationales. Les nombreuses réserves provenant de l'Asie réduisent la portée de ces conventions. Il faut s'attacher à convaincre ces gouvernements d'en réduire le nombre et l'ampleur.

De plus, les symboles jouant un rôle important en Asie, il serait avantageux que les missions du Canada comme le « Team-Canada » tiennent compte autant des intérêts commerciaux que des droits humains. Une compréhension mutuelle entre les compagnies et la société civile serait développée s'ils étaient représentés tout les deux.

La problématique de la formulation de la politique étrangère a été soulevée avec raison. Il faut admettre que la cohérence est difficile à atteindre et que les pressions viennent autant de la société civile que des différentes instances du gouvernement. La liberté d'action du gouvernement est limitée en terme de commerce. L'OMC, le problème des lois extra-territoriales et des lois locales peu appliquées en Asie sont quelques exemples limitant la marge de manoeuvre du gouvernement. Une série de paramètres contribueraient à rendre cette politique étrangère moins chaotique. Par exemple, il faut collaborer lorsque des progrès sont possibles mais sanctionner dans le cas contraire. La Chine participe à des ententes permettant des échanges pour la formation d'un appareil judiciaire alors que la Birmanie ne veut même pas participer à un groupe de contact. Il faut réagir en conséquence. Un autre repère serait de chercher un impact sur la région. Ensuite,

il faut tenter de ne pas agir seul. En effet, il est plus difficile d'être sévère lorsque les critiques sont isolées. Enfin, il faut rechercher une certaine influence. Un moyen serait d'accentuer les échanges d'académiques et d'étudiants avec l'Asie.

Il faut endiguer la tentation de saupoudrer nos initiatives et de continuer à être partout avec des actions minimales. Le Canada doit professionnaliser sa coopération. Il doit faire des choix stratégiques selon des critères bien définis comme identifier un nombre d'endroits où intervenir. Si le problème est la vente d'armes en Asie du Sud, il faut se concentrer sur les questions de paix. Un exemple de la professionnalisation de l'aide se retrouve en Suède et en Norvège. Un effet majeur serait de créer une masse critique d'interventions et ainsi récolter une influence plus grande.

La création éventuelle d'un mécanisme de protection des droits humains par l'ONU doit être soutenue par le Canada. En effet, l'absence d'un système de promotion des droits de la personne en Asie est une lacune à combler. Les commissions nationales en formation en Asie ont besoin d'appuis dont ceux du Canada. Il y a aussi une dynamique entre les réseaux nationaux et le désir de se réunir sur la scène régionale à inciter. Les ONG canadiennes devraient appuyer ces institutions régionales pour la défense des droits de la personne.

Une variable déjà mentionnée rapidement peut jouer un rôle important et préalable à toute discussion, soit la culture. La promotion des droits de l'homme passe entre autre par les échanges culturels. Il est des intérêts à tous de faire connaître la culture du Canada et de faire connaître l'Asie aux Canadiens. Cette connaissance mutuelle entraînerait une confiance bénéfique dans les négociations sur les droits humains.

Enfin, le problème des annexions a été soulevé. L'exemple du Timor démontre l'action actuelle du Canada. Le travail avec les ONG locales et l'Église catholique doit être poursuivi et le dialogue entre Timorais soutenu d'avantage. Plusieurs ONG du Canada travaillent déjà sur cette questions. Malgré tout, les cas du Tibet et du Timor nécessitent une action plus énergique de la part du Canada.

Recommandations

Les propositions suivantes des participants répondent aux questions de départ. En voici le résumé :

- a) Le Canada a effectivement un rôle à jouer dans la défense des droits de la personne à l'étranger. Cependant, si le Canada doit intervenir et faire évoluer le débat, il doit aussi se trouver un rôle spécifique, se distinguer sur la scène internationale. En somme, il a besoin de faire des choix stratégiques.
- b) Il ne devrait pas y avoir de distinctions entre les différents droits (individuels, démocratiques et associatifs). Ceux-ci sont universels, interdépendants et indissociables.
- c) La société civile devrait être soutenue avec vigueur. En effet, elle est souvent en faveur d'une plus grande protection des droits de la personne que les élites. Ensuite, concernant le commerce,

la question n'est pas de savoir si le commerce est bon ou mauvais pour la promotion des droits de la personne mais comment on peut concilier les deux. Les participants sont d'avis qu'il faut donner la même énergie aux deux.

d) Une cohérence entre les initiatives diplomatiques (bilatérales) et les initiatives structurales (à long terme) devrait être recherchée.

e) La société civile canadienne a un rôle à jouer. Nous avons qu'à considérer l'importance de la consommation. Les participants suggèrent des jumelages avec la société civile asiatique.

D'autres suggestions dépassent le cadre des questions de départ mais sont tout aussi importantes.

f) Certains préalables devraient être clarifiés : L'espace Asie-Pacifique représente quoi pour nous ? Que peut-on offrir au niveau des produits, des personnes et des valeurs ? Quels sont nos objectifs ? Quels mécanismes privilégier ? Identifier avec qui on peut s'allier.

g) Envisager la défense des droits de la personne dans une perspective de continuité. Par exemple, utiliser le 50^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'homme et le bilan de Vienne après 5 ans comme tremplin pour les débats.

h) Le Canada devrait faire la promotion d'un État de droits c'est-à-dire encourager de façon diplomatique la ratification des traités, la modification des lois dans ce sens, réduire le nombre de réserves et mettre sur pied des forums favorisant les échanges sur ce sujet.

i) Le Team-Canada devrait représenter les préoccupations des Canadiens dans sa composition. Ainsi, les groupes s'intéressant aux droits de la personne pourraient s'exprimer au même titre que les entreprises et l'État.

j) Le développement d'organisations régionales et nationales de promotion des droits de la personne pourrait être appuyé par le gouvernement.

k) Identifier des pays stratégiques au lieu de saupoudrer notre aide.

l) Le Canada doit donner l'exemple dans la ratification des traités et ne pas tarder à ratifier des traités qu'il a signés.

m) Favoriser les échanges culturels entre les pays de l'Asie-Pacifique et le Canada.

n) Le système éducatif pourrait être ciblé d'avantage afin d'avoir une société civile mieux informée et sensibilisée.

Atelier sur le développement durable

Questions

- a) Quels sont les enjeux environnementaux auxquels nous devrions nous attarder prioritairement pour assurer la durée du développement dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Dans quelle mesure devrions-nous prendre en compte les différentes cultures des sociétés d'Asie-Pacifique où nous intervenons afin de mettre en oeuvre un développement durable?
- c) Quelle importance devrions nous accorder à la participation des populations locales - incluant les groupes souvent en marge tels que les femmes, les jeunes, les autochtones - des sociétés d'Asie-Pacifique pour la mise en place d'un développement durable?
- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaire, associations bénévoles - peuvent-ils favoriser la mise en place d'un développement durable dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à la mise en place d'un développement durable dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Synthèse des discussions

Les échanges entre les participants ont débuté par une discussion sur ce qu'on a qualifié de double problématique du développement durable, soit son rôle modeste dans la politique étrangère canadienne, ainsi que l'importance croissante de la mondialisation et la priorité donnée au commerce. Au cours des échanges, plusieurs questions concernant les politiques étrangères du Canada furent soulevées. Par exemple, le gouvernement canadien doit-il fermer les yeux sur les violations des droits de la personne par Beijing et favoriser les transferts de technologie destinés à apaiser les problèmes énergétiques de la Chine? Quel appui doit donner le gouvernement aux ONG? Le Canada doit-il chercher à promouvoir un commerce équitable (c'est-à-dire accorder une juste rétribution aux produits provenant des pays en voie de développement)? Pour les participants, la problématique du développement durable est indissociable des autres questions socio-économiques (droits du travail, commerce, droits de la personne, etc.).

Après cette première réflexion, qui a permis de définir la toile de fonds du débat, les participants ont abordé le thème des principaux enjeux environnementaux. À ce niveau, les participants ont d'abord noté le problème d'accès à l'information sur ces questions. Tous étaient de l'avis qu'il fallait porter une attention particulière à l'exploitation forestière intensive qui affectent plusieurs pays de la région. Ce problème touche directement les questions des intérêts des entreprises exploitant les ressources forestières, de la corruption et de la responsabilité des gouvernements locaux dans la saine gestion de ces ressources.

Parmi les autres problèmes mentionnés, les questions de l'exploitation minière, de développement du Mékong et de la pollution en milieu urbain ont fait l'objet d'échanges forts intéressants. Pour

les participants, les grands défis environnementaux posent la question essentielle de la définition de la relation entre le développement durable et le commerce. Ces deux thèmes sont-ils forcément contradictoire ou existe-t-il des possibilités d'actions complémentaires?

Un des intervenants a fait un rappel historique sur les politiques d'aide au développement des institutions multilatérales. Ainsi, alors que les priorités étaient traditionnellement tournées vers le développement des capacités gouvernementales, les institutions multilatérales mettent désormais l'accent sur les développements des ressources internes des pays (ressources sociales, humaines et institutionnelles). Pour cette raison, il est essentiel de veiller à l'*intégration* des différentes cultures des sociétés d'Asie-Pacifique afin de favoriser la mise en oeuvre d'un développement durable *souhaité* par les populations locales.

On a également insisté sur le fait qu'il ne fallait pas analyser les problèmes de développement et d'environnement uniquement sous l'angle de pays producteurs. Il existe, en effet, des contraintes importantes liés à l'offre et la demande de produits provenant des pays en voie de développement, d'où la nécessité de sensibiliser les consommateurs sur les problèmes environnementaux. À cet égard, on a discuté de la pertinence de mettre en place un système de «cotation environnementale» pour les entreprises inscrites à la bourse. Ce système aurait l'avantage d'inciter les entreprises à adopter des mesures en matière d'environnement. Malgré certaines divergences sur les éléments concrets d'un tel système, tous les participants ont jugé que cette idée méritait d'être étudiée par le gouvernement.

Les participants ont ensuite tenu une longue discussion sur le thème des différences culturelles. Ce thème visait, en fait, à rejoindre les questions deux et trois posées en préambule. Pour la plupart des participants, la contribution du projet de développement ramène à la question de la pertinence du modèle économique occidental et de la participation des populations locales aux projets. Quels sont les besoins réels des populations locales? Qui déterminent les priorités en matière de développement?

En plus de noter les différences culturelles importantes en Asie-Pacifique, les participants ont insisté sur le fait qu'il existait, dans plusieurs cas, une diversité culturelle à l'intérieur même d'un pays donné (par exemples, entre montagnards et population urbaine). On a également fait observer que ces pays présentaient des niveaux de développement économique différents et que, par conséquent, les besoins étaient forcément différents. De l'avis de plusieurs participants, les modèles de développement inspirés du concept d'éco-tourisme, qui vise à intégrer les besoins des populations avec les exigences commerciales, offrent des possibilités intéressantes dans ce domaine.

Selon les participants, l'efficacité d'un projet de développement repose sur une intégration des populations locales dans la définition et la mise en place du projet. On doit notamment comprendre le mode de décision des communautés. De plus, il faut concilier les intérêts souvent divergents entre l'élite dirigeante du pays et les populations. Cette intégration passe donc par l'élargissement de l'ensemble d'intervenants qui sert d'interlocuteur aux pays donateurs. La mise en place du projet doit également reposer sur une connaissance approfondie des coutumes, valeurs et traditions des populations locales et par un effort concerté de sensibilisation des utilisateurs du projet.

Une autre question soulevée fut celle de l'intégration des technologies dans les différentes cultures. On a donné plusieurs exemples de technologies développées en Occident mais inutilisables en Orient car elles s'opposaient à certaines coutumes. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de faire des études d'impacts indépendantes qui permettront de s'assurer que les populations locales participent pleinement aux projets.

En ce qui concerne le rôle de la société civile canadienne, les participants ont surtout insisté sur l'importance de la coopération entre toutes les composantes de la société. Les missions commerciales doivent inclure des intervenants provenant des différents milieux. Certains participants ont fait remarquer que des entreprises travaillent déjà de concert avec d'autres acteurs (ONG, universitaires) lors de l'élaboration de plans stratégiques pour le commerce et l'investissement à l'étranger. La certification se veut également un moyen de sensibilisation des consommateurs canadiens. Finalement, on a insisté sur l'importance de favoriser un commerce équitable avec les pays en voie de développement.

Le groupe de travail sur le développement durable a permis d'engager une discussion constructive entre tous les participants. Chacun a su faire profiter le groupe de ces réflexions et expériences personnelles. Une attention particulière a été accordée à la question de la diversité culturelle et à l'importance d'intégrer les populations qui profitent directement du projet dans chacun de ses étapes de la mise sur pied. De l'avis des participants, il s'agit d'une condition indispensable à la réussite des projets de développement. Enfin, le groupe de travail considère que le gouvernement canadien peut et doit jouer un rôle actif dans la promotion de politiques visant le développement durable en Asie-Pacifique.

Recommandations

La franchise et la richesse des discussions tenues par le groupe de travail ont permis de dégager un consensus sur treize recommandations. Ainsi, de l'avis de tous les participants, le gouvernement canadien doit:

- a) définir clairement les priorités canadiennes en matière de développement durable.
- b) orienter une partie plus importante de l'aide publique au développement vers les ONG travaillant sur le terrain.
- c) jouer pleinement un rôle de leader dans les forums multilatéraux comme il le fait pour les questions du travail des enfants et des mines antipersonnelles. Ce leadership doit s'exprimer notamment par l'élaboration de normes plus élevées que dans les autres pays développés.
- d) promouvoir le respect des valeurs canadiennes par les Canadiens et les entreprises canadiennes travaillant à l'extérieur du pays.
- e) orienter les programmes d'aide vers un développement des ressources sociales, humaines et institutionnelles plutôt que vers un développement des capacités gouvernementales.
- f) mettre en place une politique de sensibilisation des citoyens en insistant sur l'interdépendance

mondiale et le développement durable. Cette politique, qui doit inclure les questions du droit du travail et de l'environnement, devra étudier la possibilité de mettre sur pied un système de certification des produits et des entreprises inscrites à la bourse.

g) promouvoir la certification ISO 14 000 chez les entreprises canadiennes.

h) exiger des études d'impacts indépendantes afin d'assurer l'orientation des projets vers des modèles économiques viables auxquels participent pleinement les populations locales.

i) favoriser la participation des populations locales à chacune des étapes du projet, soit de la conception à la mise en oeuvre. Le gouvernement devra notamment travailler à concilier les intérêts, souvent divergents, des élites dirigeantes et des populations locales.

j) favoriser le développement et la commercialisation de technologies adaptées aux conditions socio-culturelles des pays en voie de développement. Dans ce domaine, le gouvernement devra développer une meilleure synergie entre les entreprises canadiennes et les ONG qui travaillent sur le terrain.

k) favoriser la concertation et l'échange entre toutes les composantes de la société civile canadienne en évitant de les mettre en concurrence.

l) inclure dans les missions commerciales (Équipe Canada) des intervenants provenant d'autres secteurs d'activités.

m) développer et favoriser le commerce équitable (c'est-à-dire accorder une juste rétribution aux produits provenant des pays en voie de développement).

Atelier sur les codes d'éthique dans les relations commerciales avec l'Asie-Pacifique

Questions

- a) Quels avantages et inconvénients reconnaissez-vous à l'utilisation de codes d'éthique dans nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Quelles sont les normes - normes du travail, aspects du développement durable, droits des autochtones, des femmes... - que ces codes d'éthique devraient intégrer prioritairement et auxquels nous devrions donc accorder plus d'intérêt?
- c) Ces codes d'éthique devraient-ils être régi au niveau national ou international?

Dans un cas comme dans l'autre, devraient-ils être régis au niveau national ou international?

- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'utilisation de codes d'éthique dans nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application de codes d'éthique afin de faciliter nos relations commerciales avec les sociétés d'Asie-Pacifique?

Synthèse des discussions

Les discussions du groupe de travail ont porté, dans un premier temps, sur la définition du code d'éthique en faisant ressortir les avantages et les inconvénients. Les participants s'accordent pour dire que les effets positifs reliés à l'utilisation des codes d'éthique apparaissent généralement à long terme. L'accès à des capitaux, réductions de taxes, baisse des primes d'assurance et une meilleure image sur les marchés face aux consommateurs sont les principaux points en faveur des codes. Cependant, plusieurs points négatifs viennent rendre l'utilisation des codes très difficile. Dans un premier temps, la simple distinction entre un code d'éthique et une loi n'est pas toujours facile à faire. En aucun temps, le code ne devrait pas être une loi à moins de se trouver devant une situation extrême. Cette distinction entre un code d'éthique et une loi permet d'introduire le concept de système de valeurs au sein d'une entreprise. Ce système de valeurs devrait être la base du code d'éthique dont l'entreprise se dote. Mais, malheureusement, ces valeurs peuvent être différentes d'une entreprise à l'autre ou tout simplement être inexistantes dans certains secteurs industriels.

La compétitivité de l'entreprise au niveau mondial est un autre point qui rend très difficile l'utilisation des codes d'éthique. La compétition internationale que se livrent les entreprises les rendent moins réceptives lorsqu'il s'agit de discuter du code de conduite. Comme les entreprises canadiennes ne sont pas à l'abri de la compétition internationale, et que ces entreprises sont

génératrices d'emplois vitaux tant ici, au Canada, qu'à l'étranger, il ne faudrait pas que l'imposition de codes d'éthique affecter la compétitivité de ces entreprises

Dans cette suite d'idée, la question du contrôle ou de la vérification du respect du code est sans doute le problème le plus important. La motivation essentielle de l'entreprise pour que cette dernière utilise et respecte un code d'éthique est très problématique. Il existe deux approches dans ce domaine, soit un contrôle public, avec les coûts et les problèmes d'extra-territorialité qui se rattache à l'intervention d'un gouvernement, et une approche privée, comme une chambre de commerce ou les médias, où le code de conduite n'est pas imposé par une instance supérieure mais bien par les lois du marché.

Les participants ont donc préféré adopter une approche moins contraignante concernant l'application des codes d'éthique. Comme il n'existe pas de moyens efficaces de contraindre les entreprises à utiliser ces codes, il faut trouver des alternatives afin de motiver les entreprises à les adopter. La certification du type « ISO 9000 » est un de ces moyens de motivation. Cette certification, reconnue internationalement atteste le souci de l'entreprise à fabriquer un produit de qualité. Cette idée pourrait répondre à plusieurs problèmes si une version pour le respect des codes d'éthique pouvait être mise en place. En plus de résoudre le problème du contrôle de l'application du code par l'entreprise à un niveau international, cette solution placerait les entreprises internationales sur un pied d'égalité, reléguant au second rang le problème de la compétitivité internationale.

Afin qu'une telle initiative connaisse du succès, le groupe de travail croit que les efforts du gouvernement canadien devraient être faits à deux niveaux, soit régional et multilatéral. Les participants reconnaissent que malgré que le Canada soit bien perçu par la communauté internationale dans ce domaine, sa seule volonté dans le dossier des codes d'éthique ne saurait être suffisante pour que la situation progresse de façon satisfaisante dans un avenir rapproché. Dans cette optique, les participants croient que le Canada devrait travailler de concert avec les pays qui sont directement impliqués ou qui démontre un intérêt marqué à voir la situation évoluer.

Le premier niveau où le Canada devrait intervenir serait dans le cadre d'un régionalisme tel que l'ALÉNA. Le Canada devrait saisir la chance que lui offre l'ALÉNA afin d'introduire une certaine ligne directrice en ce qui concerne les codes d'éthique. L'occasion d'introduire ce nouvel aspect dans l'ALÉNA pourrait être fait lors d'un éventuel élargissement de l'accord au Chili. Il serait également envisageable qu'un accord parallèle puisse servir à cette fin. Le second niveau serait celui qu'offre les différentes institutions déjà existantes au niveau international. Les forums de discussion qu'offrent les groupes tels l'OCDE et l'APEC sont sans aucun doute des opportunités que le Canada peut saisir afin de sensibiliser davantage la communauté internationale à cette réalité. Les participants semblent cependant d'accord sur la nécessité de travailler à partir des organisations déjà en place.

L'internationalisation des codes d'éthique crée d'autres problèmes qu'il faut tenter de résoudre. Parmi ces problèmes citons celui de la composition du codes. Les éléments qui doivent être inclus dans les codes d'éthique ne font pas l'unanimité. Les cultures régionales faisant obstacle à bien des égards lorsque vient le temps de définir le contenu du code d'éthique et également

lorsque vient le temps d'appliquer ce code. La position du Canada sur ce point ne peut donc qu'être difficile à défendre au niveau international, et c'est pourquoi l'appui des ONG et des entreprises dans la compositions de codes d'éthique « modèles » devrait être recherché par les instances responsables.

Le groupe a saisi cette opportunité pour définir ce qu'il croyait être essentiel à un code d'éthique. L'élément qui a le plus marqué ces discussions fut le besoin de restreindre au maximum la corruption et ses effets. La loi américaine, ayant une portée extra-territoriale, *Foreign corrupt practices act*, de 1977, fut citée en exemple comme un moyen de mettre fin à la corruption. Mais au delà des lois, le groupe s'est concentré sur les codes d'éthique en spécifiant que le respect des droits de la personne devait être l'un des éléments que tous les codes devraient contenir. L'environnement, les conditions de travail, englobant la santé et la sécurité au travail, la sécurité des produits et les contributions politiques sont également des éléments que les codes d'éthique devraient contenir. Il est cependant à noter que le simple respect des lois n'est pas suffisant comme principe pour un code d'éthique. Ce fait est dû principalement aux lacunes que possèdent le système judiciaire de certains pays. Certains participants ont souligné le fait qu'il devenait très difficile de faire la morale à d'autres pays ou de tout simplement montrer une des voies à suivre par notre exemple, alors que le Canada n'est même pas partie prenante de toutes les conventions ayant un lien quelconque avec le dossier des codes d'éthique.

Un autre problème relatif à la composition du code est l'accord du milieu des affaires. Afin d'assurer l'utilisation uniforme des codes, ces derniers doivent être approuvés par les entreprises, sans quoi il risquent de n'être autre chose qu'un simple outil de marketing. Pour éviter une telle situation, la participation des dirigeants d'entreprises est essentielle à tous les niveaux des travaux entrepris et entourant le développement des codes d'éthique.

Lors des discussions tenues durant la journée, un autre point a semblé faire l'unanimité. Le rôle du gouvernement n'est pas de développer l'outil qu'est le code d'éthique, mais bien de faire la promotion des valeurs qui sont véhiculées par l'utilisation des codes d'éthique. Cette promotion des valeurs doit se faire autant au niveau international, tel que mentionné précédemment, qu'au niveau domestique, en sensibilisant ses entreprises et sa population. Cette sensibilisation peut se faire de plusieurs façon tel que l'usage d'incitatifs monétaires afin que les entreprises développent leur propre code d'éthique, mais la diffusion de l'information est sans doute le meilleur moyen d'éduquer les gens d'affaires et par le fait même, la population en général. Cette diffusion devrait mettre entre autres en valeur les avantages que les entreprises peuvent tirer de l'utilisation des codes. L'information disponible devrait, dans un premier temps, être centraliser en un seul point afin d'en rendre la redistribution plus facile. Les participants croient que le ministère des Affaires étrangères et du commerce international devrait jouer ce rôle de centralisateur de l'information, son statut d'organisme fédéral assurant à la communauté sécurité et fiabilité dans l'information recueillie.

La mise sur pied des codes d'éthique et le contrôle de leur application devrait être de la responsabilité du milieu de affaires. Le leadership de ce milieu est essentiel au bon développement de ce dossier. L'appui d'ONG devrait aussi être recherché, mais les participants avancent sans hésitation que sans l'appui des entreprises, rien de concluant ne pourra être fait à brève et moyenne échéance.

Recommandations

Suite aux travaux réalisés au cours de la journée, les participants en sont arrivés à un consensus sur les recommandations qui étaient à faire. Ces dernières sont le fruit des discussions et échanges que les questions entourant l'atelier ont engendrés. Le groupe recommande que :

- a) le gouvernement conduise une étude visant à évaluer les conséquences socio-économiques des codes d'éthique pour les pays hôtes et d'origines des entreprises qui mettent en pratique ces codes;
- b) le gouvernement étudie et fasse la promotion de la possibilité d'étendre les normes ISO afin qu'une certification reliée au code d'éthique puisse exister et être reconnue de façon internationale;
- c) le ministère des Affaires extérieures et du commerce international mette sur pied une base de données qui comprendrait l'ensemble des codes d'éthique utilisés par les entreprises pour fin de distribution aux pays qui en feraient la demande, et qu'en retour de l'inscription de son code d'éthique, l'entreprise obtienne du ministère la documentation relative à la certification ISO pour son code d'éthique;
- d) le gouvernement étudie la possibilité d'adopter une loi contre la corruption. Cette recommandation ferait suite à une étude de la loi américaine *Foreign corrupt practices act*, 1977, qui viserait à examiner l'efficacité et les conséquences de cette loi;
- e) le gouvernement prône la création et l'application du type de codes d'éthique comprenant les éléments suivants : la lutte contre la corruption, les conditions de travail, la sécurité des produits, la santé et la sécurité au travail, l'environnement, les contributions politiques et les droits de la personne, en incluant entre autres le travail des enfants et la discrimination contre les femmes;
- f) le gouvernement concentre ses efforts sur la promotion de ces valeurs dans un contexte régional (ALÉNA) et multilatéral (OCDE, APEC).

Toutes ces recommandations ne doivent pas nous faire oublier le but ultime des codes d'éthique. Ces codes doivent avant tout améliorer le comportement des entreprises et de leurs employés à l'étranger. Pour y arriver, il faut que les codes soient une initiative du secteur privé ou qu'encore ce secteur s'impose lui-même cet outil de travail. Le rôle du gouvernement n'en demeure pas moins important : il se doit d'être le catalyseur des efforts faits et lorsqu'il le faudra, il devra encadrer les efforts déployés. Mais avant tout, il se doit de promouvoir et d'informer. Les avantages reliés à l'utilisation de ces codes d'éthique sont multiples, mais très mal connus. Tant qu'ils resteront flous et mal expliqués, il est peu probable que le milieu des affaires adopte un comportement compatible avec les objectifs de la politique étrangère canadienne.

Atelier sur la liberté de presse et d'expression.

Questions

- a) Quels avantages et inconvénients reconnaissons-nous à maintenir ou à mettre en place de nouveaux médias de communication permettant la liberté d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- b) Quelle importance devrions nous accorder aux nouvelles technologies de communication dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- c) Quelle importance devrions nous accorder aux moyens traditionnels de communication - radio, télévision, presse écrite... - dans les sociétés d'Asie-Pacifique?
- d) De quelle façon les membres de la société civile canadienne - ONG, secteur privé, universitaires, associations bénévoles... - peuvent-ils favoriser l'émergence et/ou le bon fonctionnement de la liberté de presse et d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Quelles politiques le gouvernement canadien devrait-il adopter afin de promouvoir et de contribuer à l'émergence et/ou au bon fonctionnement de la liberté de presse et d'expression dans les sociétés d'Asie-Pacifique?

Synthèse des discussions

À la suite d'une brève introduction de la part de l'animateur de la discussion, un participant se demande s'il peut y avoir liberté de presse et d'expression quand il n'y a pas de libertés démocratiques. Les participants sont unanimes à reconnaître la liberté de presse comme un outil de la démocratie. Un participant ajoute que celle-ci en est non seulement un outil mais aussi un produit : sans démocratie il ne peut donc y avoir de liberté de la presse.

Cependant, un participant émanant de la sphère journalistique déclare qu'il est du devoir des médias de provoquer des changements vers la démocratie. Ainsi l'exercice de la presse permet d'amener, à termes, la démocratisation d'une société. À cela, il ajoute que la mauvaise formation des journalistes de certains pays peut provoquer des bavures journalistiques (mensonges, erreurs) qui nuisent à la crédibilité des médias et donnent des munitions à ceux qui condamnent la liberté d'expression. Ce participant souligne qu'un des gestes qui pourrait être entrepris par le gouvernement est d'appuyer des programmes de formation pour les journalistes provenant de pays où règne la dictature afin de permettre l'éclosion d'une presse de qualité. Il remarque que la France poursuit des activités de formation de journalistes étrangers au sein de ses universités et par le biais de stages. Pour le participant, cette initiative semble excellente parce que les journalistes formés en France deviennent des ambassadeurs favorables aux points de vue du gouvernement français à l'étranger. Cette dernière proposition provoque certaines réticences de la part d'autres participants qui craignent que le gouvernement ne s'expose à des accusations

d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. De plus, il est remarqué que le gouvernement canadien a déjà établi certains programmes du genre.

Un participant souligne qu'il est difficile de promouvoir la liberté de presse dans des États qui ont la réussite économique comme but premier. Ainsi le gouvernement de Singapour peut écraser la presse en prétextant que le bien-être économique de la communauté est plus important que les libertés individuelles personnifiées dans la liberté de presse et d'expression. Pour les journalistes de Singapour, il est difficile de contourner cette logique alors que les résultats économiques de cette nation sont brillants.

Un autre participant affirme que les médias occidentaux doivent suppléer aux médias des pays où il n'y a pas de médias libres. On soulignera cependant la difficulté pour ces médias internationaux de pénétrer dans les pays qui n'admettent pas la liberté de presse. Ainsi on remarque que des organisations telles la BBC, RCI et Radio Free Europe demeurent parmi les seuls véhicules d'informations crédibles pour ces pays et que le soutien à ces organismes doit continuer.

Un participant souligne les dangers que vivent les journalistes dans plusieurs pays. Il déclare nécessaire le soutien extérieur pour ces journalistes vulnérables. La création de réseaux entre les journalistes de différents pays, et l'appui aux ONG dans ce domaine, par l'utilisation des nouveaux moyens de communications lui apparaît un bon moyen de protéger les journalistes les plus susceptibles de subir des exactions gouvernementales. Quoique reconnaissant le rôle moteur des ONG dans le secteur, les participants soutiennent, en majorité, que le gouvernement canadien ne peut soutenir de pareilles entreprises sous peine de se faire accuser d'ingérence. Il est en effet difficile, selon certains, pour les diplomates d'expliquer, aux autres États, la différence entre promouvoir des valeurs et les imposer. La rupture de liens diplomatiques a des conséquences très graves pour les journalistes dans les pays asiatiques. Cependant, tous sont unanimes pour affirmer que la présence de journalistes est une barrière à la perpétration d'horreurs.

Un participant affirme qu'à ce niveau le problème de la liberté de la presse est lié à celui de la bonne gouvernance. Tous expriment leur assentiment à cette affirmation.

L'exemple canadien, malgré ses nombreuses faiblesses, peut servir d'exemple aux pays asiatiques. Par son approche de propriété mixte et sa réussite dans la protection de la culture canadienne face à un voisin puissant, celui-ci peut donc être soulevé comme une preuve qu'une culture peut-être protégée sans brimer les libertés individuelles. RCI est aussi une facette de la communication canadienne qui démontre les bienfaits du financement et de la liberté des médias. Pour un coût minimal, RCI permet la diffusion d'une information de qualité et de l'image canadienne à travers le monde. De plus, il est suggéré que le gouvernement canadien examine le cas coréen afin de soulever un exemple possible du passage d'un État, auparavant autocratique, vers la liberté d'expression. Il est également suggéré que, lorsque cela est possible, le Canada invite le Japon à mener une campagne diplomatique menant à l'amélioration des conditions de la presse en Asie.

Les participants ont, à divers moments, soulevé des pistes d'intervention. Ainsi l'un soutient que les radios rurales doivent être encouragées dans les pays asiatiques où cela est pertinent. Un autre

ajoute que dans la société chinoise, encore largement rurale, des liens informatiques pourraient être établis dans les chefs-lieux des villages permettant la diffusion d'information à tous et que le gouvernement canadien pourrait appuyer un tel geste.

Il est également suggéré que le gouvernement canadien profite du Sommet de la francophonie à Hanoi pour promouvoir les libertés fondamentales comme la liberté de presse et d'expression. À cette dernière suggestion, la majorité du comité estime qu'il est risqué pour le gouvernement d'entreprendre une telle campagne.

Le thème de la liberté de presse comme outil de la démocratie a été repris plusieurs fois au cours des discussions. Deux risques potentiels pour le Canada ont été soulevés durant celles-ci. Premièrement, le danger, qui se concrétise à chaque année, de voir changer de nature l'information que propose les médias canadiens. Celle-ci devient de plus en plus divertissement et propose donc, pour des impératifs commerciaux, des sujets à caractère sensationnaliste qui s'éloignent de ce que doit être l'information. Ce ne sont plus des outils pour prendre des décisions démocratiques que l'on propose aux citoyens canadiens mais plutôt un amalgame de grands titres sans profondeur. Le citoyen canadien ne peut plus prendre les décisions politiques qui s'imposent parce qu'il n'est plus équipé pour le faire. De plus, cette défaillance de l'information canadienne donne des armes aux critiques asiatiques de la liberté de presse. Ceux-ci peuvent prétendre que Hollywood et le sensationnalisme domine la presse et que liberté de presse signifie donc compromission avec des valeurs différentes de celles de leur pays propre.

Le deuxième danger est celui du débordement des valeurs dites asiatiques au Canada. Il est soulevé que les nombreux contacts commerciaux canadiens avec les pays d'Asie peuvent provoquer chez les gens d'affaires le désir de voir certaines méthodes asiatiques appliquées au Canada. Ainsi, la priorité qu'accordent les États d'Asie au développement économique sans égards aux droits démocratiques peut inspirer, de mauvaise façon, les milieux d'affaires canadiens. Ceux-ci pourraient devenir le vecteur de l'entrée dans la société canadienne de ces discours antidémocratiques. Les participants se sont prononcés de façon unanime à ce que le gouvernement canadien défende le pays contre un tel débordement et estiment que celui-ci doit déclencher une réflexion fondamentale sur le sujet afin d'être prêt à défendre les valeurs universelles sur les tribunes internationales.

Le groupe de travail a également discuté des questions relatives à la présence d'entreprises privées dans des pays qui ne sont pas démocratiques et où les droits humains sont brimés. La majorité des membres du comité estiment que les entreprises canadiennes ne peuvent seules porter des responsabilités de démocratisation et de respects des droits. Les gouvernements et les entreprises des autres États doivent eux aussi appuyer les mesures de promotion des droits humains pour que celles-ci soient efficaces. Une firme canadienne ne peut, en effet, se permettre à elle seule de faire ce type de manœuvre sans encourir le risque de perdre sa compétitivité et son accès aux marchés et ainsi sa capacité à faire du commerce avec succès. Les participants estiment que le gouvernement doit envisager une réflexion, et des débats publics, sur la dichotomie entre la défense des droits fondamentaux et la promotion du commerce canadien qui place le gouvernement canadien dans une perpétuelle zone grise où sa véritable position n'est pas véritablement connue par le public canadien et par les pays étrangers.

Les participants reconnaissent l'importance de la diplomatie informelle en Asie. Cette diplomatie, dite du track two, mène de façon ultime à la diplomatie formelle qui permet la signature d'accords internationaux. Ils estiment que celle-ci demeure toujours le meilleur moyen d'intervention dans la région. Cependant, ils soulignent que dans certains cas, une méthode plus musclée peut être indiquée. Le cas de la Birmanie en est un bon exemple.

Au niveau de la diplomatie informelle, l'emploi de forums entre universitaires est encouragé par les participants. Le jumelage entre médias locaux et asiatiques est également suggéré. Afin, on souligne le peu d'éveil de la part de la presse canadienne pour les questions asiatiques et conséquemment du public canadien.

Les participants jugent, d'autre part, que l'aide à la presse est inutile dans une société non démocratique où celle-ci est contrôlée. Ils estiment, en majorité, que le développement économique, démocratique et social doit précéder l'arrivée d'une presse libre.

Ils estiment que sur l'aspect des nouvelles technologies, chaque pays asiatique poursuit des avenues différentes. L'ébullition actuelle du secteur des télécommunications en Asie ne permet pas de connaître l'aboutissement ultime des développements à ce niveau. Il est soutenu que poursuivre des politiques à ce niveau pourrait donc être coûteux si les besoins sont mal interprétés. Le comité ne peut conséquemment se prononcer sur le sujet. Un participant souligne que ce seront les lois de marché qui trancheront et seulement à ce moment sera-t-il temps d'intervenir.

Recommandations

Préambule

Le gouvernement canadien fait face à un dilemme. D'un côté, il désire promouvoir les droits humains et les valeurs universelles. De l'autre, il se doit de promouvoir le commerce avec l'étranger afin que le pays puisse continuer à prospérer. C'est ainsi que les participants ont recommandé que :

- a) le gouvernement canadien poursuive sa tradition de traiter au cas par cas avec les différents États asiatiques selon des critères allant du développement démocratique de chacun à l'importance des échanges commerciaux liant ceux-ci et le Canada.
- b) le gouvernement canadien entame une réflexion en profondeur du danger que constituent les discours sur de supposées valeurs asiatiques pour les valeurs universelles comme la liberté d'expression et de la presse. Le gouvernement canadien doit élaborer une politique qui protégera le Canada du débordement des valeurs dites asiatiques et qui assurera la pérennité des valeurs reconnues comme universelles.
- c) malgré ses lacunes, le système canadien a permis la survie des valeurs culturelles canadiennes tout en permettant la pluralité des opinions sur les ondes. Le gouvernement canadien doit donc utiliser le système mixte canadien de radiotélédiffusion comme modèle dans ses discussions avec les États asiatiques sur la liberté de la presse.

d) pour démontrer le sérieux du Canada pour une radio indépendante de qualité, les participants ont recommandé que Radio Canada international(RCI) soit maintenu et son financement à long terme assuré.

Liste des participants
Forum National sur les relations internationales

e) le gouvernement poursuive sa pratique d'organiser des forums tels ceux du Centre canadien pour le développement de la politique étrangère. Le comité suggère que l'on en élargisse les champs d'action afin de non seulement étudier les politiques mais aussi d'examiner les moyens d'intervention, et ce, par des experts.

f) les participants réitèrent la recommandation du forum de Victoria qui demande de reconnaître que la liberté d'expression et de la presse n'est pas dissociable de la problématique des droits de la personne mais en fait partie intégrante.

Professeur Ivan Bernier
Université Laval
Faculté de Droit
Ste-Foy, Québec

Monsieur Martin Bessuit
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Madame Marie-Claude Bouchard
Co-organisatrice, Forum de Québec
Université Laval
Québec, Québec

Monsieur Daniel Cloutier
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Monsieur Michel Constantin
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Professeur Michel Dion
Responsable de l'atelier sur les codes d'éthique
Université de Sherbrooke
Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie
Sherbrooke, Québec

Professeur Paul-Normand Pussault
Université d'Ottawa
Département de sciences politiques
Ottawa, Ontario

Liste des participants
Forum National sur les relations internationales
du Canada
Québec 14 et 15 août 1997

Universitaires

Monsieur Martin Beaurivage
Université de Sherbrooke
Maîtrise en gestion des coopératives
Sherbrooke, Québec

Professeur Ivan Bernier
Université Laval
Faculté de Droit
Ste-Foy, Québec

Monsieur Martin Breault
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Madame Marie-Claude Bouchard
Co-organisatrice, Forum de Québec
Université Laval
Québec, Québec

Monsieur Daniel Cloutier
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Monsieur Michel Constantin
Rapporteur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Professeur Michel Dion
Responsable de l'atelier sur les codes d'éthique
Université de Sherbrooke
Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie
Sherbrooke, Québec

Professeur Paul-Normand Dussault
Université d'Ottawa
Département de science politique
Ottawa, Ontario

Monsieur Pascal Girard

Université de Sherbrooke
Maîtrise en environnemen
Sherbrooke, Québec

Professeur Louis Lapierre

Directeur
Chaire d'étude K.C. Irving en développement durable
Université de Moncton
Moncton, Nouveau Brunswick

Professeur Pierre Lizée

Département de science politique
Université de Montréal
Montréal, Québec

Monsieur Jean-François Marion

Rapponeur
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Monsieur Nigmendra Narain

Rapporteur du Forum de Waterloo
Université de Waterloo
Département de science politique
Waterloo, Ontario

Professeur Alain Prujiner

Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Madame Lili Rehel

Adjointe à la direction
Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Monsieur Martin Roy

Institut québécois des hautes études internationales
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Professeur Florian Sauvageau

Responsable de l'atelier sur la liberté de presse
Département d'information et de communication
Université Laval
Ste-Foy, Québec

Professeur William Schabas
Directeur
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Montréal, Québec

Monsieur José Slobodrian
Analyste International
Sillery, Québec

Organisations non-gouvernementales

Monsieur Louis-Marie Asselin
Centre Canadien d'Études et de Coopération internationale
(CECI)
Québec, Québec

Madame Iris Almedia
Directrice des programmes
Centre international des droits de la personne et du
développement démocratique
Montréal, Québec

Madame Angèle Aubin
Responsable de l'atelier sur les droits de la personne
Co-organisatrice, Forum de Québec
Carrefour Tiers-Monde
Québec, Québec

Monsieur Mohamed Chikaoui
Adjoint au directeur général
OXFAM Québec
Montréal, Québec

Monsieur Ali Dahan
Partisans de la paix dans la justice pour Djibouti
Québec, Québec

Monsieur François Faucher
Responsable de l'atelier sur le développement durable
Carrefour de solidarité internationale (CSI-S)
Sherbrooke, Québec

Monsieur Khun-Neay Khuon
Président
Association Québec-Cambodge
Québec, Québec

Centre Canadien pour le développement de la politique
Internationale
Ottawa, Ontario

Professeur William Schabas
Directeur
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Montréal, Québec

Monsieur José Slobodian
Analyse internationale
Sillery, Québec

Organisations non-gouvernementales

Monsieur Louis-Marie Asselin
Centre Canadien d'Études et de Coopération internationale
(CECI)
Québec, Québec

Madame Iris Almedia
Directrice des programmes
Centre international des droits de la personne et du
développement démocratique
Montréal, Québec

Madame Angèle Audin
Responsable de l'atelier sur les droits de la personne
Co-organisatrice, Forum de Québec
Carrefour Trés-Monde
Québec, Québec

Monsieur Mohamed Chikou
Adjoint au directeur général
OCEAN Québec
Montréal, Québec

Monsieur Ali Bahar
Partisane de la paix dans la justice pour Djibouti
Québec, Québec

Monsieur François Faucher
Responsable de l'atelier sur le développement durable
Carrefour de solidarité internationale (CSI-S)
Sherbrooke, Québec

Monsieur Khun-Nay Khun
Président
Association Québec-Cambodge
Québec, Québec

Monsieur Jean-Guy Lacoursière

Responsable de l'Amérique latine et des Caraïbes
CUSO
Ottawa, Ontario

Monsieur Nouri Lagmi

Coordonateur
Vue d'Afrique
Montréal, Québec

Monsieur Tran Tamtimh

Fraternité Viet-Nam
Ste-Foy, Québec

Jeunes

Monsieur Maxime Bédard

Jeunesse du Monde
Ancienne Lorene, Québec

Madame Pascale Bouchard

Garneau International
Québec, Québec

Monsieur Jean-François Carron

Petit Séminaire de Québec (secondaire)
Beauport, Québec

Madame Suzie Cloutier

Jeunesse Canada Monde
Québec, Québec

Monsieur Nicolas Gilbert

Jeunesse du Monde
Québec, Québec

Monsieur Philippe Huot

Petit Séminaire de Québec (secondaire)
Beauport, Québec

Madame Marie-Hélène Proulx

Petit Séminaire de Québec (collégial)
Québec, Québec

Gouvernement

Madame Nasreen Bhimani

Communications
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Madame Roxane Dubé

Assistante législative
Cabinet du Ministre des Affaires étrangères
Ottawa, Ontario

Monsieur Yannick Lamonde

Coordonateur du Québec
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Madame Juliane Lapointe

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Madame Jennifer Ledwidge

Porte parole du Ministère
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Bureau des relations avec les médias
Ottawa, Ontario

Madame Cécile Latour

Directrice Asie du Sud
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Monsieur Steve Lee

Directeur National
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Madame Sandra McCardell

Division des droits de la personne
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Honorable Diane Marleau

Ministre
Coopération internationale et Francophonie
Hull, Québec

Monsieur Henry-Paul Normandin

Spécialiste principal en gouvernance
Agence canadienne de Développement international
Hull, Québec

Madame Roxane Dube
Assistante législative
Cabinet du Ministre des Affaires étrangères
Ottawa, Ontario

Monsieur Yannick Lamonde
Coordonnateur du Québec
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Madame Juliane Lapointe
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Madame Jennifer Ledwith
Porte parole du Ministère
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Bureau des relations avec les médias
Ottawa, Ontario

Madame Cécile Lacombe
Directrice Asie du Sud
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Monsieur Steve Lee
Directeur National
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Madame Sandra McCardell
Division des droits de la personne
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Honorable Diane Marleau
Ministère
Coopération internationale et francophonie
Québec

Monsieur René-Paul Normandin
Spécialiste principal en gouvernance
Agence canadienne de développement international
Québec

Monsieur Mike O'Shaughnessy

Planificateur d'événements
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Monsieur Martin Roy

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Monsieur Sébastien Sigouin

Communications
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Division de l'APEC
Hull, Québec

Milieu des affaires

Monsieur Frederick Couttet

Centre de commerce international de l'Est du Québec
Québec, Québec

Madame Diane Girard

Directrice principale, Service d'éthique et d'intégrité
KPMG
Montréal, Québec

Milieu syndical

Monsieur Emile Valée

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
Montréal, Québec

Média

Monsieur Daniel Allard

Journaliste
Ste-Foy, Québec

Monsieur John Hay

Consultant
Nepean, Ontario

Monsieur Mike O'Shaughnessy
Planificateur d'événements
Centre Canadien pour le développement de la politique
étrangère
Ottawa, Ontario

Monsieur Martin Roy
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Ottawa, Ontario

Monsieur Sébastien Sigouin
Communication
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce
international
Division de l'APÉC
Hull, Québec

Milieu des affaires

Monsieur Frédéric Courtes
Centre de commerce international de l'Est du Québec
Québec, Québec

Monsieur Diane Girard
Directrice principale, services d'équipe et d'intégrité
KPMG
Montréal, Québec

Milieu syndical

Monsieur Emilie Vaïlé
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
Montréal, Québec

Média

Monsieur Daniel Allard
Journaliste
Star-Fox, Québec

Monsieur John Hay
Consultant
Napan, Ontario

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01022007 0

DOCS

CA1 EA752 97R12 FRE

Rapport : Forum sur les relations
internationales du Canada Quebec,
aout 1997. --

17009519

